

# « TOUTE L'EAU QUI SE TROUVE DANS NOS RÉSERVES ET NOS TERRITOIRES NOUS APPARTIENT »

## LA GOUVERNANCE COLONIALE ET AUTOCHTONE DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES AUTOCHTONES NON ENCORE CÉDÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

LEILA HARRIS ET ROSIE SIMMS, UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

*Recherche effectuée de 2012 à 2016, Rapport publié en août 2016*

### POURQUOI AVONS-NOUS RÉALISÉ CETTE RECHERCHE?

Ce projet de recherche avait pour but de mieux comprendre les interactions complexes entre les Premières Nations et la gouvernance coloniale de l'eau dans la province de la Colombie-Britannique. Nous voulions tout particulièrement comprendre comment les cadres coloniaux de gouvernance de l'eau ont affecté les différentes Premières Nations; les obstacles et les occasions qui existent pour les Premières Nations dans le système colonial actuel de gouvernance de l'eau; et les incidences potentielles d'une transition vers une gouvernance collaborative des bassins versants. Cet angle de recherche est particulièrement pertinent à la lumière des récents changements législatifs et de gouvernance en C.-B., avec le remplacement de la Water Act vieille de 100 ans par la nouvelle Water Sustainability Act (WSA), et l'intérêt croissant pour les approches de gouvernance collaborative par bassin versant. En outre, la Cour suprême du Canada a clairement établi qu'il n'est plus acceptable d'ignorer les droits des Autochtones. Les Premières Nations doivent donc à l'avenir jouer un rôle important dans la gouvernance de l'eau. Puisque le paysage juridique des droits et titres continue d'évoluer, il faut qu'il en soit de même des exigences et de l'intérêt des administrations coloniales à s'engager vraiment avec les Premières Nations dans la gouvernance et la gestion de l'eau.



### QU'AVONS-NOUS FAIT?

Ce projet de recherche comportait une étude de cas avec la bande de la basse Similkameen, soutenue par une revue documentaire et des entrevues avec des représentants d'autres Premières Nations pour obtenir une perspective provinciale plus large. Nous avons mené des entrevues avec des gens travaillant en ressources naturelles et d'autres personnes dont le travail porte sur certains aspects de la gestion de l'eau, et nous avons aussi tenu trois cercles communautaires de parole. Les documents examinés incluaient les présentations faites par les Premières Nations dans le cadre du processus de modernisation de la Water Act, les résumés des droits historiques sur l'eau et les documents des traités actuels en C.-B.

### QU'AVONS-NOUS CONSTATÉ?

- De nombreuses préoccupations et inquiétudes persistent à propos des répercussions qu'aura le système de la C.-B. d'allocation de l'eau selon le principe du « premier arrivé, premier ayant droit » (PAPAD) sur l'accès à l'eau des Premières Nations, leurs droits sur cette ressource et la gouvernance de l'eau dans l'avenir.
- La gouvernance collaborative par bassin versant présente de nouvelles opportunités, comme la possibilité de mieux harmoniser la gouvernance de l'eau aux territoires dont la compétence relève des Premières Nations. Cependant, de nombreux problèmes demeurent, notamment les inquiétudes concernant les dispositions insuffisantes relatives au partage des pouvoirs des Premières Nations dans le processus décisionnel et les déséquilibres entre les capacités de collaboration des Premières Nations et des administrations et institutions coloniales.

### QUELLES SONT LES INCIDENCES POUR LES DÉCIDEURS?

- Au cœur de cette transition vers une gouvernance collaborative de l'eau se trouvent les besoins de temps et de renforcement des relations qui sont essentiels pour clore la « crise de confiance » 2 et mettre en place un climat d'assurance et les capacités nécessaires à la collaboration. Cela doit se faire à de nombreux niveaux, de l'échelle personnelle jusqu'au niveau institutionnel.
- Pour résoudre les contraintes actuelles de capacité des Premières Nations, il est essentiel de tenir compte non seulement des ressources dont ont besoin les Premières Nations, mais aussi des capacités que les gouvernements et les institutions de la province doivent mettre en place pour travailler de façon respectueuse avec les Premières Nations à la gouvernance de l'eau ainsi que pour répondre aux stratégies et processus de gouvernance de l'eau que différentes Premières Nations développent actuellement en Colombie-Britannique.
- Les gouvernements coloniaux et des Premières Nations doivent créer ensemble des façons de partager l'autorité et la prise de décisions concernant l'eau, où ils s'entendront quant aux décisions précises qui peuvent et qui devraient être partagées et quant aux décisions qui devraient demeurer séparées.

**POUR JOINDRE LA CHERCHEUSE : [RESEARCHSPOTLIGHT@CWN-RCE.CA](mailto:RESEARCHSPOTLIGHT@CWN-RCE.CA).  
CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE DE PROJETS À [WWW.CWN-RCE.CA](http://WWW.CWN-RCE.CA)**